

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/06/2005 - Convocation du 16/06/2005
Compte rendu affiché le : 30/06/2005

Président de séance : Mme Marie-Louise GUERIN
Secrétaire de séance : Mle Sylvie VEYRIER

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	29

Présents :

Mme GUERIN; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme WYMAN; M. MEYER; M. GOSSET; Mme MARMONIER; Mle VEYRIER; Mme PERRIN; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme BERRA; Mme ZUILL; M. FORGET; M. MACHURAT; Mme LABASOR; M. BOUREZG

Absents représentés :

M. FERNANDES (pouvoir à M. GONDELAUD); Mme BROSSARD (pouvoir à Mme BOUHEY); M. CHRETIN (pouvoir à Mme MARMONIER); M. FAURE (pouvoir à M. POINT); M. LAFFLY (pouvoir à Mme GUERIN); Mme GLATARD (pouvoir à Mme ZUILL); Mle MILLET (pouvoir à Mme LABASOR); M. BELLOT (pouvoir à M. MACHURAT)

**Objet : Modification
tableau des effectifs**

Le conseil municipal est invité à modifier le tableau des effectifs de la commune en prévoyant la création de deux postes d'adjoints administratifs, d'un poste de bibliothécaire territoriale et d'un poste d'agent d'entretien qualifié.

Les 2 postes d'adjoints administratifs correspondent à la possibilité offerte à des agents de la commune inscrits sur la liste d'aptitude d'accéder à ce grade. L'opération s'accompagne d'une modification des missions confiées aux agents et d'une augmentation des responsabilités qu'ils assument.

Le poste de bibliothécaire correspond à la nomination prochaine de l'agent ayant été sélectionné par la commune pour occuper la direction de la médiathèque.

La création du poste d'agent d'entretien qualifié est consécutive à la procédure de notation de l'année 2004. Un agent avait fait, à cette époque, l'objet d'un avis favorable pour une promotion de grade. L'avis favorable du Centre de Gestion devant être obtenu de façon imminente, la création de ce nouveau grade et la suppression de l'ancien sont à prévoir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi 84-53 du 26.01.1984 relative à la Fonction Publique Territoriale,
- VU le budget communal,
- CONSIDERANT les déclarations faites auprès du Centre de Gestion du Rhône,
- CONSIDERANT que la structure de la collectivité impose une évolution du tableau des effectifs,
- **DECIDE de modifier, comme suit, le tableau des effectifs**

	Création	Suppression	Date d'effet	Nombre
Grade	Adjoint Administratif	Agent Administratif qualifié	1.07.2005	2
	Bibliothécaire territoriale		1.09.2005	1
	Agent technique qualifié	Agent techniques	1.07.2005	1

- DIT que les dépenses correspondantes sont prévues au budget communal à l'article 64111 notamment,
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 23 juin 2005
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 07/07/2005
Publication ou affichage du 07/07/2005
Paul LAFFLY,
Maire.